

4918

**Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au SAHEL  
Coopération Italienne**



**ETUDE SUR LES ONG ET ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LA  
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA REDUCTION DE LA  
PAUVRETE**

**Mme MAIKOREMA ZEINABOU  
Consultante**

OCTOBRE 2001

### Acronymes et sigles

AD : Association de Développement  
CNEDD : Conseil National de l'Environnement pour un développement durable  
CCD : Convention de Lutte Contre la Désertification  
CILSS : Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel  
CES/DRS : Conservation des Eaux du Sol/Défense et Restauration des Sols  
CODEV : Collectif des ONG de Développement  
COA : Collectif des ONG et Associations  
CONGAFEN : Coordination des ONG et Associations féminines nigériennes  
CNOJ : Coordination nationale des Organisations de Jeunesse  
CODENA : Coordination des ONG et Associations de l'Environnement pour un développement durable  
CNCOD Comité National de Coordination des ONG intervenant dans la lutte contre la désertification  
CCONAD : Chambre de Concertation des ONG et Associations de Développement  
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté  
DDRL : Direction du Développement Régional Local  
GAP : Groupement d'Aides Privées  
LCD : Lutte Contre la Désertification  
LCD/RPS : Lutte Contre la Désertification/Réduction de la Pauvreté au Sahel  
LCD/GRN : Lutte contre la Désertification/Gestion des Ressources Naturelles  
OCB : Organisation Communautaire de Base  
ONG : Organisation non Gouvernementale  
PAN/LCD : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification  
PAN/LCD –GRN : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles  
PNC/LCP : Programme National Cadre de Lutte Contre la Pauvreté  
PNEDD : Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
ROASSIN : Regroupement des ONG et Association du Secteur de la Santé  
REDUSO : Réseau sur la Durabilité Sociale de la Lutte contre la Désertification  
RDFN : Rassemblement Démocratique des Femmes du Niger  
SAPHTA : Salubrité Propriété Hygiène et Techniques d'Assainissement  
SDSA : Subvention au Développement du Secteur Agricole  
SCS/NIGER : Solidarité Canada Sahel  
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International  
GAMA : Groupe d'Appui au Mouvement Associatif  
GTZ : Office Allemand de la Coopération Technique  
LWR : Lutheran World Relief  
DED : Service Allemand du Développement  
CFD : Caisse Française de Développement  
UE : Union Européenne  
AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès  
CECI : Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale  
BM : Banque Mondiale

OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance  
SNV : Service Néerlandais de Développement  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
HKI : Helen Keller International  
CRS : Catholic Relief Services  
SWISS-AID : Fondation Suisse pour la Coopération au Développement  
IRED : Innovations et Réseaux pour le Développement  
PGRN : Programme de Gestion des Ressources Naturelles  
MP : Ministère du Plan  
MME : Ministère des Mines et de l'Energie  
MDA : Ministère du Développement Agricole  
MAE/C : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération  
MHE : Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement  
DE : Direction de l'Environnement  
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population  
PROSEF : Projet Sectoriel de l'Enseignement Fondamental  
PADEL : Programme d'Appui au Développement Local Gaya  
MDS/PPE/PE : Ministère du Développement Social, de la Population de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant  
USAID : Agence Américaine pour le Développement International  
PROFORMAR : Programme de Formation Modulaire en faveur de l'Artisanat Rural

## **SOMMAIRE**

1. Contexte de l'étude
2. Objectifs de l'étude
3. Méthodologie
4. Historique du mouvement des ONG et associations de développement
5. Différents types d'organisations institutionnelles œuvrant au Niger
  - 5.1 ONG
  - 5.2 Associations de développement
6. Panorama des ONG et associations de développement œuvrant dans la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté (LCD-RP)
  - 6.1 Rappel des stratégies et objectifs de réduction de la pauvreté et de lutte contre la désertification
  - 6.2 Inventaire des ONG et associations intervenant dans la LCD/RP
7. Mécanismes de concertation entre les différents acteurs
  - 7.1 Les différents acteurs
  - 7.2 Les mécanismes de concertation entre les acteurs
    - 1) Ateliers et forums
    - 2) Collectifs et réseaux d'ONG et Associations de développement
8. Conclusions - Recommandations : Perspectives de collaboration dans le cadre du programme LCD/RPS.

## **1. Contexte de l'étude**

Cette étude est réalisée dans le cadre de la formulation du programme de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté lancée par la coopération italienne et le CILSS (Fonds LCD/RPS). Ce programme consiste à définir un cadre de référence pour la constitution d'un fonds fiduciaire de 15 millions d'Euros destinés à financer des interventions dans le domaine de la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté au bénéfice des populations pauvres des zones rurales du Sahel

Le programme se concentre à 3 niveaux :

- le niveau régional : CILSS ;
- le niveau national : 4 pays du CILSS : Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal ;
- le niveau local : zones d'interventions (à sélectionner).

La stratégie au niveau national vise :

- le renforcement d'un système permanent d'analyse historique de la vulnérabilité pour disposer de critères objectifs d'identification des zones d'intervention du programme ;
- l'appui à un partenariat entre les ONG italiennes et des organisations représentatives de la société civile pour favoriser la mise en œuvre du programme au niveau local (zone d'intervention) ;
- l'établissement d'un mécanisme d'utilisation d'un fonds fiduciaire pour le financement des interventions identifiées formulées et exécutées par les bénéficiaires eux-mêmes.

Les rôles des acteurs dans la conception et l'exécution du programme ont été définis comme suit :

- la coopération italienne bailleur de fonds assurera la coordination générale des activités et décidera de l'utilisation du fonds en concertation avec les gouvernements des pays bénéficiaires ;
- le CILSS est chargé de l'animation du débat et de la réflexion au niveau régional, du pilotage de la coordination et du suivi des activités

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL  
COMITE NATIONAL DU CILSS

## **CONTRAT D'ETUDE**

### **ENTRE**

Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel ci-après dénommé « CILSS » et représenté par le Secrétaire Permanent du CONACILSS du Niger d'une part

### **ET**

Madame MAÏKOREMA ZEİNABOU, Ingénieur Agronome ci-après dénommée le Consultant National d'autre part,

**ARTICLE 1<sup>o</sup>** - Dans le cadre de la formulation du Fonds de Lutte contre la Désertification au Sahel, le CILSS commet une étude sur le rôle et l'implication des organisations paysannes dans la lutte contre la pauvreté et la gestion des ressources naturelles au Niger.

L'étude a pour objectifs :

- tracer un panorama de la société civile impliquée où implicable dans les actions de la lutte contre la pauvreté et la gestion des ressources naturelles.
- Et orienter la formulation d'interventions finalisées à la réduction de la pauvreté par le biais des organisations des bénéficiaires.

**ARTICLE 2<sup>o</sup>** - Le Secrétaire Permanent du CONACILSS confie au Consultant National qui accepte, dans les conditions définies ci-après de fournir les prestations dans les domaines et conditions contenus dans les termes de référence (joint en annexe) et faisant partie intégrante du présent contrat.

.../...

**ARTICLE 3°** - La mission de consultation démarrera le 10 Octobre 2001 après signature du présent contrat pour une durée de 15 jours

**ARTICLE 4°** - Rémunération du Consultant.

Le Consultant percevra la somme de 75.000 F/CFA par jour d'honoraires .

**ARTICLE 5°** - Modalités de paiement.

Les modalités de paiement sont :

- 50% à la signature du contrat
- 50% après acceptation du rapport.

**ARTICLE 6°** - Clause de discrétion.

Le Consultant National, se conformera aux normes habituelles de discrétion en ce qui concerne l'information à laquelle il aurait accès dans le cadre de sa mission.

**ARTICLE 7°** - Le contrat est conclu hors droits, impôts et taxes selon les lois en vigueur dans les pays et les conventions passées entre les partenaires au développement et le CILSS, relatives au paiement des droits , impôts et taxes

Niamey, le 10 Octobre 2001

Lu et Approuvé

Le SP/CONACILSS

Le Consultant National

ALASSANE MOROU

Mme MAÏKOREMA ZEINABOU



d'ensemble dans les quatre pays ; et garantira la cohérence avec le contexte stratégique régional ;

- les gouvernements, les institutions publiques et les administrations locales des quatre pays sahéliens en partenariat avec les administrations locales italiennes détermineront le mécanisme de décision avec le bailleur de fonds et les zones d'interventions du programme ;
- la société civile est chargée de la réalisation de toutes les initiatives . Elle a un rôle consultatif pendant l'instruction et l'exécution du programme ;
- La gestion financière et administrative du programme sera confiée à un organisme du système multilatéral (Nations Unies par exemple).

## **2. Objectif de l'étude**

La stratégie du programme repose sur des mécanismes participatifs, ce qui confère aux associations, ONG et organisations à la base un rôle opérationnel dans la formulation, l'animation, l'identification, la réalisation et le suivi des actions.

Les deux objectifs principaux de cette étude sont :

- 1) Tracer un panorama de la société civile impliquée ou implicable dans des actions de lutte contre la pauvreté et la gestion des ressources naturelles notamment les associations et organisations non gouvernementales et leurs représentations nationales, régionales ou sous-régionales incluant des données sur les programmes/projets financés par l'aide internationale dans lesquels ils sont (ont été) impliqués ;
- 2) Orienter la formulation d'interventions de réduction de la pauvreté au Niger par le biais des organisations des bénéficiaires et en partenariat avec les ONG.

## **3. Méthodologie**

Il s'agit d'une étude documentaire appuyée de rencontres et discussions avec les responsables des collectifs d'ONG, les administrations chargées de coordonner les activités des ONG (Ministère du Plan notamment) et certaines structures qui

s'intéressent spécifiquement à la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté (SDSA – CNEDD – et PNUD/PCLCP).

- la première phase (1 semaine) a permis de recenser et de réunir la documentation utile ;
- la deuxième phase (1 semaine) a été consacrée aux rencontres et discussions avec les acteurs ;
- la troisième semaine a permis la rédaction du document. Compte tenu de l'immensité de la tâche et du temps relativement insuffisant seules quelques ONG et collectifs ont été ciblés.

#### **4. Historique du mouvement des ONG et associations**

Avant 1974, les ONG étaient surtout internationales et leur nombre était très réduit ; à cette période leur tutelle était assurée par le ministère des affaires étrangères et de la coopération et leur implantation au Niger était faite par voie d'accréditation diplomatique.

De 1974 à 1984, avec la sécheresse et l'accroissement important des aides publiques au développement, la tutelle des ONG et associations de développement était revenue au ministère du développement rural. Les quelques associations nationales qui existaient étaient créées et entretenues par le pouvoir pour ses propres intérêts.

L'émergence des ONG et associations de développement commence à partir de 1984 à la faveur des changements intervenus :

- Au niveau international l'approche traditionnelle de l'aide d'Etat à Etat est progressivement abandonnée au profit des concepts de coopération décentralisée et de partenariat avec la société civile ;
- des réformes entreprises par l'Etat notamment la révision des stratégies d'intervention en milieu rural axées sur une responsabilisation des populations dans les actions de développement et l'institutionnalisation de la promotion des micro-réalisations.

C'est à cette époque que le Ministère du Plan, dont l'une des principales attributions est de coordonner les activités de développement a commencé à exercer la tutelle des ONG.

C'est surtout à partir de 1991, avec l'organisation de la Conférence nationale, à la faveur de l'avènement de la démocratie, du multipartisme et de la mise en place des institutions républicaines que les associations se multiplient : le nombre d'ONG et associations de développement nigériens passe de 15 (en 1989) à 50 (en 1991).

Cette période marque également le début des réflexions sur le mouvement des ONG et associations de développement :

- Journée de réflexions sur les ONG nigériennes en juin 1989 à Niamey
- Séminaire sur l'émergence des ONG nationales en mai 1990 à Dosso ;
- Table ronde comité SGS/Niger/associations nigériennes/ONG en avril 1992 à Niamey sur l'émergence des ONG nationales ;
- Séminaire atelier sur le bilan et les perspectives de l'émergence des ONG nationales au Niger en février 1994 à Kollo ;
- Table ronde ONG/ Etat/ Bailleurs de fonds en novembre 1996 à Maradi ;
- Deuxième table ronde ONG/ Etat/ Bailleurs de fonds en octobre 1997 à Zinder ;
- Conférence sur le cadre d'intervention des ONG en juin 2000 ;
- Conférence sur le rôle des ONG et associations de développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger en Juin 2001 à Tahoua.

Parallèlement, pour encourager ce mouvement, l'Etat a procédé à la mise en œuvre de plusieurs actions et mesures notamment :

- Adoption en 1984 d'une ordonnance portant régime des associations (ordonnance n° 84-06 du 1<sup>er</sup> mars 1984) et son décret d'application ; cette ordonnance a été complétée en 1991 par la loi n° 96-006 du 20 mai 1991 pour spécifier le cas des ONG.
- Institution d'un protocole d'accord type entre l'Etat et les ONG : il s'agit d'un formulaire standard qui définit les obligations et devoirs de chaque partie ;
- Création de structures chargées de la promotion des ONG au sein de l'administration : Service des ONG à la direction du développement régional et local du Ministère du Plan et service des Associations au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;
- Accès à l'exonération fiscale ;
- Mise en œuvre des projets d'appui institutionnel au profit des ONG ;

- Implication des ONG dans l'exécution de certains projets de développement ;
- Mise en place d'un fonds de subvention aux ONG dans le budget d'investissement de l'Etat .

Tous ces appuis de l'Etat ont permis une prolifération des ONG dont le nombre passe de 15 en 1989 à plus de 300 en 2000 .

**Tableau** : Evolution du nombre d'ONG nigériennes

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre d'ONG nigériennes	15	27	50	65	81	105	126	137	170	183	207	

## 5. Les différents types d'organisations institutionnelles œuvrant au Niger

### 5.1 Les organisations non gouvernementales

- Définition des ONG

Une ONG se définit comme une organisation apolitique et à but non lucratif créée par des personnes physiques ou morales autonomes de l'Etat, qui œuvrent dans un esprit de volontariat au développement des autres à travers des activités sociales ou économiques.

La seule typologie officielle existante concernant les ONG au Niger est celle contenue dans la loi régissant les ONG qui fait mention d'ONG nationale et d'ONG étrangère.

Cependant dans le cadre de "l'analyse de la contribution des ONG à la réalisation des objectifs de développement (1995-99)" les typologies ci-dessous ont été décrites. Selon leurs objectifs, on peut distinguer 2 types d'ONG :

- les ONG d'urgence qui ont pour objectif de remédier aux situations d'urgence qui peuvent découler des guerres, sécheresses, inondations, épidémies...
- les ONG de développement qui ont pour but d'aider à résoudre des problèmes structurels de développement en impulsant et/ou en

accompagnant un processus de changement positif au profit des populations.

Les interventions des ONG d'urgence et celles des ONG de développement peuvent être complémentaires.

D'après la même source, selon leur vocation , les ONG peuvent être classées en :

- ONG de financement lorsqu'elle mobilise des fonds pour financer la mise en œuvre des projets à travers d'autres ONG ou des organisations communautaires de base ;
- ONG d'exécution lorsque son activité principale consiste en l'exécution des projets ;
- ONG caritative lorsque son activité est orientée vers des actions charitables ;
- ONG mixte lorsqu'elle regroupe deux ou plusieurs de ces caractéristiques;
- ONG de formation lorsque son activité se limite à la formation d'autres ONG ou OCB ou des personnes physiques.

Les ONG nigériennes sont pour la plupart des ONG de développement dont l'activité principale consiste en l'exécution de projets.

## 5.2 Les associations de développement

L'association par définition est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes physiques ou morales mettent en commun de plein gré et en connaissance de cause d'une façon permanente dans un temps défini leurs capacités ou leurs activités dans un but déterminé, qui n'est autre que celui de partager des bénéfices.

C'est une organisation initiée par des personnes autonomes ou dépendantes de l'Etat, qui travaillent pour la défense de leurs propres intérêts.

Les grandes familles associatives qui peuvent être identifiées sont les suivantes :

- les associations de défense de droits de l'homme ;
- les associations humanitaires et de bienfaisance ;
- les associations confessionnelles
- les associations de développement
- les associations féminines et enfance

- les associations de défense et de promotion de l'environnement ;
- les associations éducatives et de formation ;
- les associations de santé
- les associations pour l'école ( parents d'élèves, étudiants, ...) ;
- les associations de jeunesse ;
- les associations culturelles ;
- les associations sportives ;
- les associations de consommateurs ;

Il n'existe pas d'annuaire général des associations au Niger, mais leur nombre doit se situer autour de 800 à 1000.

L'association de développement a pour vocation l'appui au développement et fonctionne comme une ONG. Certaines associations au regard de leurs activités sont considérées comme des associations de développement : associations de défense et de promotion de l'environnement, associations éducatives et de formation, associations de santé...

## **6. Panorama des ONG et associations de développement œuvrant dans le processus de réduction de la pauvreté et la lutte contre la désertification**

### **1) Rappel des stratégies et objectifs de réduction de la pauvreté et de LCD**

- Stratégie de réduction de la pauvreté

Le Niger a élaboré et mis en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté à travers le programme national cadre de lutte contre la pauvreté (PNC/LCP) et s'attelle à l'élaboration d'un DSRP.

La stratégie de réduction de la pauvreté repose sur l'amélioration des conditions économiques des pauvres à travers notamment la promotion des activités de production agro-sylvo-pastorales susceptibles d'assurer la sécurité alimentaire et de générer des revenus.

Elle couvre également l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre et du niveau de couverture des services sociaux essentiels aux pauvres, la promotion économique des femmes ainsi que la protection des catégories défavorisées de la population , l'amélioration de l'état sanitaire des populations, l'accès à l'eau potable,

la maîtrise de la croissance démographique, le développement de l'éducation de base, la formation professionnelle et pratique et l'amélioration de l'habitat.

Elle consacre aussi des appuis au renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat et de la société civile à travers la formation des ressources humaines, l'organisation des populations et des structures communautaires de base ainsi que la mise en place d'un système d'informations sur la pauvreté.

Selon le PNC/LCP, les domaines d'intervention prioritaires généralement soutenus par les communautés de base dans la perspective d'une atténuation rapide des effets de la pauvreté concernent les secteurs productifs susceptibles de générer des revenus et tout ce qui touche à l'amélioration des secteurs sociaux (santé, éducation, hydraulique).

Le PNC/LCP s'articule autour de trois domaines d'interventions institués en sous programmes.

- 1) l'amélioration de la sphère économique des pauvres :
  - l'amélioration des emplois et revenus dans le milieu rural ;
  - la création d'emplois nouveaux pour les travailleurs sans qualification ;
  - l'appui au secteur informel ;
  - la gestion durable du capital productif ;
  - la création d'emplois pour les jeunes diplômés.
- 2) le développement des secteurs sociaux avec pour objectifs :
  - l'amélioration de l'état sanitaire, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement et la maîtrise de la croissance démographique ;
  - le développement de l'éducation de base (enseignement primaire, alphabétisation et de la formation professionnelle et pratique) ;
  - l'amélioration de l'habitat et des établissements humains.
- 3) le renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat et de la société civile à travers notamment :
  - la promotion des organismes de base ;
  - la promotion des organisations socio-professionnelles ;
  - la promotion et la professionnalisation des ONG.

Comme on le constate, ce programme intègre la lutte contre la désertification dans la composante gestion durable du capital productif, un des axes prioritaires retenus dans le DSRP en cours d'élaboration.

- Stratégie de lutte contre la désertification

Le gouvernement nigérien accorde une attention particulière à la préservation des ressources naturelles : la baisse de rendements agricoles, l'augmentation des superficies non cultivables (du fait de la dégradation des sols), les impacts négatifs de la déforestation sont autant d'éléments qui ont conduit le gouvernement à mettre l'accent sur cet aspect très déterminant de la production agro-pastorale.

Au Niger, le plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD) est le cadre national de référence en matière d'orientation stratégique dans le domaine de l'environnement pour un développement durable. Il est coordonné par le conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD), doté d'un secrétariat exécutif.

La mise en œuvre de la convention de lutte contre la désertification (CCD) se fait à travers le PNEDD qui intègre le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) tel que préconisé par la convention de Rio.

Le PNEDD comprend six programmes prioritaires :

- Le programme d'action national de lutte contre la désertification et gestion des ressources naturelles (PAN /LCD-GRN)
- le programme eau et développement durable
- le programme énergie et développement durable
- le programme environnement urbain et cadre de vie
- le programme de gestion de la diversité biologique
- le programme changements et variabilité climatiques.



Les objectifs du PAN/LCD sont :

- analyser et suivre les facteurs qui contribuent à la sécheresse et à la désertification ;
- assurer une gestion durable des ressources des terroirs ;
- organiser, former et faire participer les populations à la gestion durable des ressources naturelles ;
- améliorer la production rurale ;
- améliorer les conditions de vie des populations ;
- assurer un financement adéquat des activités prévues dans les différents sous programmes du PAN/LCD-GRN.

La stratégie de LCD-GRN s'articule autour de 3 axes regroupant chacun les domaines prioritaires d'intervention en relation avec les facteurs de la désertification et de la sécheresse:

- les ressources naturelles et leur mode d'exploitation comprenant les domaines suivants : sol, eau, végétation, animaux terrestres et aquatiques, mines, vulgarisation des substituts au bois de chauffe ;
- les aléas et contraintes liées à la gestion des ressources naturelles comprenant les domaines suivants : phénomènes climatiques et sécheresse, population, urbanisme et habitat ;
- les mécanismes d'appui à la LCD/GRN comprenant les domaines suivants: éducation et sciences, systèmes de suivi, d'alerte et d'atténuation de la sécheresse.

C'est ainsi que les axes prioritaires d'interventions ont été regroupés en 11 sous programmes prioritaires :

- conservation et restauration des terres ;
- mobilisation et maîtrise des ressources en eau ;
- lutte contre l'ensablement des terres ;
- reboisements à buts multiples et valorisation des sous produits forestiers ;
- spécial d'agroforesterie ;
- gestion des ressources naturelles ;
- aménagement et gestion des forêts naturelles ;
- lutte contre les feux de brousse ;
- aménagement des pêcheries et lutte contre les plantes envahissantes ;
- sensibilisation, formation et information sur la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles ;
- renforcement des capacités des services d'observation et de suivi de la désertification et de la sécheresse.

Le répertoire des ONG intervenant dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre la désertification sera établi à travers l'examen des secteurs traditionnels d'intervention des ONG à savoir : la sécurité alimentaire, les activités génératrices des revenus, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, l'environnement et le secteur rural en général.

## 2) Inventaire des ONG et associations intervenant dans la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté

<b>ONG</b>	<b>Année création</b>	<b>Zone d'intervention</b>	<b>Domaines d'activités</b>	<b>Type d'activité</b>	<b>Partenaires de coopération</b>	<b>Collectif</b>
Organisation nigérienne pour la défense de l'environnement et des ressources naturelles (ONDERNA) BP 2 677 Niamey	1998	Tillabéry Niamey	Gestion des Ressources Naturelles Renforcement des capacités des ONG	Encadrement technique, sensibilisation , diffusion et éducation	CNEDD - FAO	
Association pour la sauvegarde de l'environnement (ANISE)	1994	Niamey, Tahoua, Dosso	Environnement, Développement Rural	Encadrement , sensibilisation	Coopération française, PNUD, BM, CNEDD, MP, ME/LCD	CODENA
Union pour la promotion de la femme nigérienne (UPFN) BP 13 168 Niamey	1992	CUN et Tillabéri	Lutte contre la pauvreté, santé environnement	Aide financière, matérielle, encadrement, sensibilisation, éducation	Wovib, Etat, Oxfam Québec, FCIL, FED	KASSAI
Concertation Tamimminak BP 10 293 NIAMEY	1994	Tillabéri , Tahoua	Développement Rural, Education,	Sensibilisation , diffusion, éducation	DED, coopération française, fondation Jean Paul II pour le Sahel, FED	CODEV, GAP, ANCES
Salubrité propreté hygiène et techniques d'assainissement (SAPHTA) BP 11 309 Niamey	1993	Niamey, Dosso, Tillabéri, Zinder, Tahoua, Diffa	Salubrité publique, épargne et crédit, allégement des tâches, alphabétisation		FCIL-NIGETIP, CFD, IRED, LWR	KASSAI GAP

Association nationale des éducatrices pour le développement (ANED) BP 887 Niamey.	1994	Niamey, Dosso, Maradi, Diffa	Education, formation, santé, environnement	Sensibilisation, formation	AFRICARE, ACDI, PROSEF, EDDI	CONGAFEN CODEV
SOS Eau potable	1992	Territoire national	Hydraulique, lutte contre la pauvreté	Sensibilisation, formation	Africare, ACDI, PROSEF, EDDI, Coopération Belge Gaya)	CODEV
Association nigérienne pour la dynamisation des initiatives locales (KARKARA) BP 90 Diffa	1992	Territoire National	Développement Rural	Encadrement, animation, Diffusion et valorisation	Coopération française, Canada, Coopération Danoise, Allemande, Ministère du Plan, FIDA, MDA	GAP
Association pour la promotion de la femme et la protection de l'enfant (APPFE) BP 11 905 NY	2000	Niamey, Dosso, Tillaberry	Actions sociales, santé, genre et développement , éducation, alphabétisation	Aide matérielle et financière, encadrement technique, Diffa	Association enfant du monde	CONGAFEN
AOURINDE BP 12 962 NY	1997	Tahoua, Maradi	Développement social, pastoral, lutte contre la pauvreté	Encadrement technique, sensibilisation	Womad festival (Angleterre, Rhônes Alpes, Lyon (France))	
Lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants mineurs (LUCOFVEN) BP 2566 Niamey.	1998	Tillaberi, Agadez, Zinder, Maradi, Niamey	Environnement, Education, Santé, formation	Aide matérielle, encadrement technique, sensibilisation	UNICEF, Banque mondiale, PNUD/NER/97/001	CONGAFEN

Agir pour le monde rural (APMR), BP 12 171 Niamey.	1998		Environnement		
AGROPAST BP 12 406 Niamey.	1996		Développement Rural		
AMAN IMAN "l'eau c'est la vie" BP 890 Niamey.	1991	Agadez, Tahoua	Hydraulique	Coopération française, SIVOA, ONG EIRENE	GAP CONGAFEN
Appui aux initiatives locales de développement (AILD), BP 570 Niamey.			Développement rural		GAP CONGAFEN
Appui aux activités socio-économique des femmes rurales (ASEFER), BP 11 372 Niamey.	1992	Kollo, Konni	Social, économique, développement rural, santé	Sensibilisation, formation, aide matérielle	OXFAM/Québec, SCS, RONCALLIMONTRE AL, FED
Association féminine pour la promotion et l'éducation de la femme (AFPEF) Doubani BP 538 Niamey.	1998	Tillaberi, Dosso	Education, environnement	Sensibilisation, récupération des terres et maraîchage	UNICEF, Francophonie, CONGAFEN EMAIS, Toulouse (France), PNUD, MEN, PROSEF
Femmes jeunesse environnement santé (FEMJES) BP 10 271 Niamey.	1996	Niamey	Environnement, santé, promotion femmes et jeunes	Sensibilisation, diffusion, éducation, réintroductions sociales LCD	UNICEF, OXFAM/Q LWR, FNUAP, Coopération Suisse
Alliance Niger-Nature (ANN)		Tillabery, Dosso, Niamey	Agriculture, ferme sauvage, AGR	Aide financière, encadrement technique	ME/LCD, MP

Action pour le développement Rural intégré (ADRI)	1993	Tillaberi, Dosso	Développement rural	Encadrement technique, sensibilisation , diffusion, éducation, protection, environnement	CRS, HKI, BALD, CRESA, MP	GAP
Travaux communautaires (GAYIA) BP 11 265 NY	1991	Tillaberi , Dosso	Protection de l'environnement , Développement intégré	Encadrement technique, sensibilisation , diffusion, éducation, LCD	ACDI, AFRICARE, Solidarité Sahel Canada	CONGAFEN
Association des femmes du Niger (AFN) BP 11 265 NY	1975	NIGER	Développement économique	Encadrement technique, sensibilisation , diffusion, éducation	UNIFCEF, FNUAP, FAO	CONGAFEN
BUNKASA GED (BG) BP 13 405 Niamey.	1997	Tahoua, Tillabery, Zinder, Niamey	Développement	Formation , épargne- crédit, élevage, banques céréalières G et D	DED, SNV, FED, MP-MDR	
Rassemblement Démocratique des femmes du Niger (RDFN) BP Niamey.		Territoire National	Promotion de la femme	Encadrement , formation, sensibilisation		KASSAI
Association des puisatiers du Niger (APRN) BP 12 669 Niamey.	1988	Dosso, Tillaberi	Hydraulique	Sensibilisation, éducation	CWS-LWR SCS, MP	GAP
Association Appui au développement des oasis du Kawar GASSAR BP	1994		Développement Rural			

Association brigade hydraulique de Mayahi (ABHM) BP 28 Mayahi	1990	Mayahi	Hydraulique	Encadrement, organisation	UNICEF, FENU, AFVP	GAP
Association pour la redynamisation de l'élevage (AREN) BP 12 669 Niamey.	1991	Maradi, Zinder	Elevage	Financement, sensibilisation, encadrement		GAP
Association pour le bien être collectif et l'écologie (ABC Ecologie) BP 10 034 Niamey.	1991	Niamey, Tillaberi, Dosso	Développement rural	Sensibilisation, éducation, encadrement	AFD, FCIL, SNV, Coopération suisse, SDSA, Banque mondiale, Action pour la faim	
Association pour le développement de l'aquaculture (ADA) BP 11 688 Niamey.	1996		Aquaculture		SCS, Jeunesse du monde, ACDI, OXFAM, MIS/C, MP	
Association nigérienne pour la promotion des jeunes (ANPJ) BP 10 663 Niamey.	1990	Niamey, Tillaberi, Maradi	Education, formation			
Biyan Bukata BP 13 863 Niamey.	1995		Promotion de la femme			GAP
Bureau d'animation et de liaison pour le développement (BALD) BP 11 580 Niamey.	1985	Agadez, Tillaberi, Zinder	Développement rural	Sensibilisation, éducation	Coopération allemande, coopération française, caritas GAP	GAP
CERTAKE-ONG BP 909 Niamey.	2000		Epargne crédit			
Contribution au développement rural (CDR) BP 10 928 Niamey.	1992	Diffa , Zinder, Maradi, Dosso	Agriculture, environnement	Aide financière et matérielle , encadrement technique, sensibilisation	PNUD, AFVP, CNEDD, BALD-FAO, AFRICARE,	

Action pour le développement, la stabilité et la sécurité de la famille , (ADSSF) BP 12 947 Niamey.	2000	Tillaberi, Dosso	Développement	Aide financière et matérielle , sensibilisation , éducation	SNV, PAM, Coopération française, MP
Association nigérienne de construction sans bois BP 133 Niamey.	2000	NIGER		Encadrement technique, sensibilisation , diffusion , éducation	UICN, Peace corps, COSPE, PROFORMAR
Association nigérienne des scouts de l'environnement (ANSEN) BP 2013 Niamey.	1993	Niamey, Tillaberry, Dosso	LCD, environnement, santé, assainissement	Encadrement, sensibilisation, diffusion	CNEDD, UICN, African Action, ON AIDS, CRAP, CILSS, PNUD, ME/LCD
Contribution à l'éducation de base (CEB) BP 708 Niamey.	1976	Maradi, Dosso, Tillaberi	Education	Encadrement, sensibilisation, éducation	USAID, OXFAM Québec, Global 2000
Association des jeunes nigériens volontaires du progrès (AJNVP)	1995	Niamey, Zinder, Dosso, Tillaberi, Diffa, Tahoua, Agadez, Maradi	Santé, éducation, environnement	Aide financière et matérielle, encadrement technique , sensibilisation, diffusion , éducation	OXFAM Québec
Association des Ecologistes du Niger Génération des verts (AEN/GV)	1993	Niamey, Maradi	Développement intégré, éducation en matière d'environnement, santé	Aide matérielle et financière, encadrement sensibilisation	PNUD, BM, FIDA, UNICEF, CLCD/SE GAP, CNEDD, FNUAP, ONG/GAMA, DEMAE, MP
THIEBON/Niger	1995		Développement intégré	Aide financière et matérielle, sensibilisation	EMMAUS Toulouse, ABC Ecologie

Eco développement participatif Afrique Sahel BP 32 Maradi (EDP/AS)	1997	Maradi	Développement intégré	Encadrement, formation		
Education pour la population et la vie familiale (EP OVIFAM) FAHAMAY BP 12 865 Niamey.	1998	Territoire National, Zinder commune, CUN Tillaberi	Education, formation	Sensibilisation, encadrement	SWISSAID, Mutuelle GAYYA, SNV	CONGAFEN, REONAPOD, RAP/ACOPA M, REPTNI
Organisation nigérienne des volontaires pour la préservation de l'environnement (ONVPE) BP 2 842 Niamey.	1989	Tillaberi, Dosso	Environnement	Formation, sensibilisation, encadrement technique, organisation, animation	PGRN/BM, Programme de coopération décentralisée, AFVD-SDSA, CECI, UICN, MHE/LCD, MME, MDA, FCIL	GAP
Environnement plus (Envi Plus) BP 10 162 Niamey.	1992	Territoire National	Environnement	Encadrement technique, sensibilisation, information	UNICEF, IBFAN, FNUAP, OMS, MSP	GAP
Association des jeunes nigériens volontaires du progrès (AJNVP)	1995	Niamey, Zinder, Dosso, Tillaberi, Diffa, Tahoua, Agadez, Maradi	Santé, éducation, environnement	Aide financière matérielle, encadrement technique, information, sensibilisation	OXFAM-Québec, GAM -ONG	

Œuvre Nigérienne pour le développement social (ONDS)	1995	Niamey, Dosso	Développement social	Aide matérielle, encadrement technique, sensibilisation	Coopération française, Canada, PNUD-LWR, CNEDD-MP, ME/LCD	CODENA
Micro-crédit en Afrique MICA	1998	Filingué (Ty) Aguié (MI)	Développement rural, micro-crédit	Aide financière et matérielle , information, sensibilisation	Fondations américaines, Care International	CODENA
Association des Jeunes pour la protection et la restauration de l'environnement AJPREN BP 2033 Niamey.	1996	Dallol Bosso Nord, Fakara (Kollo, Birni Gaouré) Niamey	Environnement	Information, éducation, encadrement technique	CFD, UE, SNV, FFEM, MHE/LCD, MJS/CMDA( Projets PURNKO), AFVP, UICN	CNCOD, ANCES, REDUSO, WACOT
Union pour une assistance au développement UAD Hindobey	1996	Niamey, Tillabéri	Education, santé, environnement		Banque mondiale, ICO	GAP
Volontaire pour l'intégration éducative (VIE)	1998	Niamey, Dosso, Maradi, Tillabéri, Tahoua	Education, alphabétisation, lutte contre la pauvreté	Education, formation, appui conseil	Coopération suisse, PADEL (Gaya), PDLM (Dakoro), ONG enfants du monde	
Animation pour la promotion de l'entraide aux initiatives locales en zone pastorale (APPEL-ZP) BP 89 Tahoua.	1996	Tahoua	Education	Sensibilisation	GAMA, COSPE, MFCAC, PROSOPAS, PROFORMAR, AFRICARE	
Conseil des activités éducatives du Niger (CAEN) BP 596, Zinder BP 003 N'Guigmi.	1996	Territoire National	Education, alphabétisation	Sensibilisation, formation, organisation	FENU/PNUD	
Mun Gané BP 141 Zinder.		Zinder	Education , santé, environnement	Sensibilisation, formation, encadrement	CODEV	

RAYOUWA			Développement à la base	Sensibilisation, formation	CODEV
KATHU BP 87 Zinder	1996		Développement		
ANVDR		Kollo, Tillabéri	Education, Agriculture, Environnement	Sensibilisation, formation, encadrement technique	
ADD		Say	Social, Santé, économique	Organisation, formation, sensibilisation, encadrement	
BONFEREY		Tillabéri	Environnement (LCD)	Encadrement, sensibilisation	
Kungiyar bunkasa Ruansha daayanka Karkara (KBRK) BP 431 Maradi		Maradi	Hydraulique	Encadrement, sensibilisation, formation	
TILAT BP 190, Agadez	1997	Agadez	Développement		
Organisation pour la Nature (ONAT)	1994		Développement		
Amélioration du cadre de vie (ACAVIE)	1993	CUN	Environnement, économie	Information, encadrement, sensibilisation, formation	CONGAFEN
Association des professionnels de la communication APAC	1992	National	IEC pour la promotion de la femme	Information, sensibilisation, Plaidoyer	MDS/PPF/PE, FNUAP, MC
Association pour le développement agro-pastoral (ANMUDHAL), Ny.	1994				

Aucune structure de l'Etat ou indépendante ne détient aujourd'hui le nombre exact d'ONG et associations de développement au Niger. Selon le répertoire de la SDSA, il y a plus de 600 associations et ONG ; la DDRL a estimé à plus de 400 le nombre d'ONG exerçant au Niger.

Compte tenu du caractère multisectoriel de la lutte contre la pauvreté, on retrouvera dans l'inventaire des ONG qui interviennent dans plusieurs secteurs en particulier :

- Développement rural et (Agriculture, Elevage, Hydraulique, sécurité alimentaire, environnement)
- Développement économique (Activités génératrices de revenus et crédit)
- Développement social (Education , santé).

Les activités développées par les ONG sont : l'encadrement technique, la formation, l'animation, l'information, la sensibilisation, la fourniture d'appuis matériels ou financiers.

Les domaines d'interventions des ONG et associations de développement qui concourent à la lutte contre la pauvreté (à l'augmentation des revenus des populations, au développement des services sociaux, à la sécurité alimentaire et au renforcement des capacités des organisations communautaires de base) ont été identifiés au cours de la conférence de Tahoua en juin 2001 . Ils s'articulent autour des axes suivants :

- les activités génératrices de revenus
- Elevage et transformation des sous produits de l'élevage : embouche, cuirs et peaux, exportation du bétail sur pied ;
- Artisanat : tannerie, maroquinerie, sculpture (bois et métaux) bijouterie...
- Micro-crédit, petit commerce ...
  
- La sécurité alimentaire ;
- \* Protection du potentiel productif :CES/DRS, plantation des arbres, récupération des terres dégradées.
- \* Augmentation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques : encadrement à la base, appui à la commercialisation des produits, formation des producteurs, conservation et transformation des produits agricoles.
  
- Le développement des secteurs sociaux
- Secteur de la santé

Information, éducation et communication sur les infections sexuellement transmissibles, les principales maladies endémiques, la malnutrition et les

cances diverses, la santé maternelle et infantile, la planification familiale, dépôt de produits pharmaceutiques.

- Secteur de l'éducation

Information, éducation et communication pour favoriser l'accès du plus grand nombre d'enfants à l'école surtout les jeunes filles, alphabétisation fonctionnelle, création et équipement des infrastructures scolaires, fournitures scolaires, formation pour améliorer le niveau dans les écoles, développement des alternatives supplétives accessibles aux non scolarisés, proposer une éducation adaptée aux enfants marginalisés, renforcer et compléter les acquis éducatifs des ex-élèves.

- Le renforcement des capacités des organisations communautaires de base
- l'appui à la promotion de la démographie et de la bonne gouvernance
- l'appui au processus de décentralisation
- la responsabilisation des populations dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions de développement.

Les difficultés rencontrées par les ONG et associations dans le cadre de leurs interventions ont aussi été inventoriées :

- les contraintes climatiques
- l'enclavement des zones d'intervention des ONG et Association de développement
- l'insuffisance et la faible performance des moyens de production
- le manque de débouchés
- la faible mobilisation des ressources humaines au sein des ONG et associations de développement
- la faible capacité d'intervention des ONG nationales résultant de l'amateurisme de certains dirigeants
- la précarité des financements.

## 7. Mécanismes de concertation entre les différents acteurs

### 7.1 les différents acteurs

L'environnement institutionnel des ONG nigériennes comprend plusieurs acteurs : le gouvernement, les partenaires au développement et les structures de coordination.

- 1) Le gouvernement est l'élément clé de l'encadrement institutionnel des ONG au Niger ;la législation lui permet d'exercer sur elles une tutelle a

plusieurs niveaux à travers le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Plan et les ministères techniques :

- le Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire accorde l'autorisation d'exercice aux ONG ;
- le Ministère du Plan (Ministère de l'Economie et de Finances aujourd'hui) assure leur tutelle sous la responsabilité du service des ONG de la Direction du Développement Régional et local (DDRL). Ce service est chargé de renseigner les ONG et leurs partenaires, d'accueillir et d'orienter les Bailleurs de fonds et d'appuyer les services régionaux et sous régionaux du Plan .
- Les ministères techniques interviennent dans le cadre de l'exercice des différentes activités des ONG.

## 2) Les partenaires au développement

Ils participent à l'encadrement et au financement des ONG avec lesquelles ils collaborent . Ils organisent des réunions , des séminaires, des voyages d'études. Ils ont contribué largement au développement des ONG à travers les agences d'aide qui ont des mécanismes structurés de collaboration. On peut citer entre autres : DANIDA (Danemark), ACDI (Canada), DDA (Suisse), Lux Développement (Luxembourg), la Caisse française de Développement et la Mission Française de Coopération, l'Agence de Coopération du Japon (JICA), la GTZ (Allemagne), SDSA (USAID), la coopération Italienne....

## 3) Les structures de coordination des ONG et associations

Ce sont les collectifs des ONG qui œuvrent pour l'amélioration et l'harmonisation du cadre de travail de leurs membres (GAP, CODEV, KASSAI, CONGAFEN, CNOJ, COA, CODENA, ROASSIN..) et les réseaux (CNCOD, REDUSO)

## **7.2 Les mécanismes de concertation entre les différents acteurs**

Les ateliers et fora organisés par l'Etat et/ou les partenaires au développement, les cadres de concertations constitués par les collectifs et les réseaux sont les deux mécanismes de concertation entre les différents acteurs de l'environnement des ONG

## 1) Ateliers et fora

- Les premières réflexions sur les ONG ont commencé en 1989 avec la première journée de réflexion sur les ONG nigériennes organisée en juin 1989 à Niamey .
- Ensuite le séminaire de Dosso sur l'émergence des ONG national organisé en mai 1990 a sonné le glas pour la multiplication des ONG ;
- Puis la table ronde comité SCS-NIGER/associations nigériennes/ONG en mars 1991 ;
- Le forum national des ONG nigériennes en avril 1992 ;
- Puis le séminaire de Kollo en février 1994 dont le thème est : Bilan et perspectives de l'émergence des ONG nationales au Niger. Cette rencontre s'est fixé comme objectif global d'établir un bilan exhaustif de la mise en application des recommandations issues du séminaire de Dosso. Cet objectif est soutenu par les objectifs spécifiques suivants :
  - identifier et analyser les différentes contraintes liées à la mise en application de ces recommandations ;
  - formuler des propositions pertinentes de solutions aux difficultés rencontrées par les ONG ;
  - rechercher un partenariat triangulaire ONG-Etat-Bailleurs de fonds pour l'exécution des projets.

Les recommandations issues des travaux de ce séminaire ont porté sur l'amélioration du cadre juridique et institutionnel des ONG, l'amélioration des relations entre les ONG et leurs partenaires (Etat, Bailleurs de fonds, populations, GAP). Le financement des ONG et la dynamique des activités des ONG nationales dans le développement à la base. A l'issue de cette rencontre, un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations a été mis en place ; un des mandats de ce comité était de réfléchir à la préparation et à l'organisation d'une table ronde ONG/Etat/Bailleurs de fonds.

- La table ronde ONG-Etat-Bailleurs de fonds tenue à Maradi en novembre 1996 est la mise en œuvre de la recommandation de Kollo. Elle visait les objectifs spécifiques suivants :
  - adopter le code de déontologie des ONG au Niger
  - enrichir le protocole d'accord type ONG-Gouvernement
  - étudier et adopter un avant projet de loi spécifique aux ONG

- discuter sur les notions de développement à la base et les stratégies de mobilisation des ressources et faire des propositions et recommandations sur le rôle et la place des ONG dans le processus du développement à la base, le financement et l'autofinancement des ONG.

Cette table ronde marque assurément un tournant décisif de la vie des ONG.

- La deuxième table ronde ONG-Etat-Bailleurs de fonds de Zinder en octobre 1997 avait pour objectifs de :

- faire l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la table ronde de Maradi ;
- définir les principes directeurs des relations ONG-Etat-Bailleurs de fonds dans la mise en œuvre des programmes nationaux de développement
- et enfin, améliorer les connaissances des ONG sur les programmes cadres du Niger (PNEDD, PNC/LCP, bonne gouvernance)

- La conférence sur le cadre d'intervention des ONG de juin 2000 à Niamey. Il s'agissait pour le gouvernement d'arriver à mieux coordonner et harmoniser les interventions des différents acteurs d'une part et d'améliorer la performance des ONG dans la mise en œuvre des politiques nationales de développement . Elle marque le point de départ d'une nouvelle dynamique de partenariat dans la définition et la mise en œuvre des orientations, stratégies et programmes de développement du Niger.

Les conclusions les plus pertinentes à retenir de cette rencontre sont les suivantes :

- La nécessité de mettre un système d'information sur et pour les ONG au niveau du ministère du plan assurant la tutelle des ONG. Ce système d'information impliquera la création d'une base de données sur les ONG, d'un centre de documentation d'un site WEB et d'un espace d'échange et de concertation pour les ONG ;
- La mise en place de chambres de concertation pour les ONG (tant au niveau national qu'au niveau des régions) qui devront disposer d'un mécanisme de financement facilement accessible aux ONG et dont la gestion serait conjointement assurée par les ONG et l'état et les partenaires au développement du Niger .
- La mise en place d'une coordination des ONG pour le suivi de l'application du code de conduite au niveau national et au niveau décentralisé et l'engagement des ONG à se doter d'un code de conduite applicable à toutes celles qui ont une autorisation d'exercice ;

- La tenue d'une conférence spécifique sur les interventions des ONG en matière de réduction de la pauvreté et la nécessité pour les ONG d'intégrer dans leurs politiques et plans d'actions le concept de réduction de la pauvreté.
- La conférence des ONG et associations de développement sur leur rôle dans la stratégie de réduction de la pauvreté s'est tenue en juin 2001 à Tahoua. Elle s'inscrit dans le cadre d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et avait pour objectifs de :
  - informer et sensibiliser les ONG et Associations de développement sur les politiques et stratégies nationales de réduction de la pauvreté ;
  - identifier le rôle stratégique des ONG et associations de développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté ;
  - identifier les forces et faiblesses des ONG et associations de développement par rapport à la contribution attendue d'elles dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger ;
  - dégager des principes pour l'élaboration d'un programme de renforcement de leurs capacités ;
  - réfléchir sur la mise en place d'un système d'information pour l'évaluation périodique de la contribution des ONG et associations de développement aux objectifs nationaux de développement ;
  - réfléchir sur les possibilités de leur implication dans le cadre de la reconversion de la dette extérieure du Niger et de l'application de l'initiative 20/20.

Les principales conclusions et recommandations issues des débats sont :

- la nécessité d'entreprendre des actions de renforcement des capacités des ONG associations de développement et organisations communautaires à la base ;
- l'information et la formation, le regroupement des ONG et association de développement en réseaux et collectifs, le partenariat, l'assistance technique et le transfert des compétences, la mobilisation des ressources, l'acquisition des moyens logistiques, la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation ;
- l'institution d'un système concerté d'information et de communication pour les ONG et Associations de développement ;
- le développement d'un partenariat véritable entre l'Etat, les partenaires au développement et les ONG et Associations au développement ;
- la nécessité de mettre en œuvre un dispositif institutionnel et des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des conférences les ONG et associations de développement qui s'articuleraient autour du maintien du

comité de suivi déjà créé par arrêté du Ministère du Plan et de la création d'une chambre de concertation des ONG et Associations de développement (pour laquelle un comité ad hoc a été mis en place).

## 2) les collectifs et réseaux d'ONG et Associations de développement

### A. Les collectifs

Les collectifs d'ONG sont des regroupements qui se sont constitués suivant des critères variables (soit par affinité soit par secteur) pour défendre une cause commune : le développement en général, la promotion de la femme, la défense des intérêts des ONG membres...

Ils sont dotés de statuts d'ONG.

Neuf collectifs ont été dénombrés parmi lesquels quelques uns sont opérationnels : GAP, CONGAPEN, CODEV, CODENA, KASSAÏ, COA, CNOJ, CFOA, ROASSIN.

a) **le GAP** : Groupement d'aides privées, créé en 1974, regroupe 42 ONG.

Il a pour objectifs :

- le renforcement de la concertation au sein du mouvement associatif au Niger ;
- la redynamisation et la consolidation du cadre de partenariat entre le mouvement associatif l'Etat et les partenaires au développement ;
- le renforcement des capacités opérationnelles de ses membres.

Les principaux axes d'interventions sont :

- la coordination des activités des membres ;
- la formation et le développement des capacités organisationnelles et institutionnelles des membres ;
- le développement de partenariat au sein des membres et avec les bailleur de fonds ;
- l'intermédiation.

Le mode de fonctionnement : l'adhésion est libre pour toute organisation, organisme ou association de développement agréés au Niger ayant au moins une année d'existence.

Les instances sont :

- l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ;
- le bureau exécutif de 5 membres élus pour 2 ans ;

- la commission de vérification des compte composée de trois membres élus en dehors du bureau ;
- le secrétariat permanent, organe d'exécution du GAP dirigé par un coordonnateur recruté.

Les ressources sont constituées par les cotisations des membres et les appuis des bailleurs de fonds à travers les projets.

Les mécanismes de concertation avec les autres acteurs sont les réunions, les contacts formels ou informels, les séminaires et autres rencontres.

La diffusion de l'information se fait à travers les réunions, les courriers , les contacts (in) formels les journaux et affiches , les communiqués...

Les facteurs de blocage sont :

- l'insuffisance quantitative et qualitative des moyens : financiers, humains et matériels tant au niveau du GAP qu'au niveau des membres. Ce qui bloque le développement des services et des prestations répondant aux desiderata des membres ;
- la mauvaise compréhension du rôle d'un collectif par certains membres ;
- Le manque de qualification adéquate pour le personnel tant du GAP qu'au sein des membres.

b) **CONGAFEN** : Coordination des ONG et associations féminines nigériennes créée en 1995 en prélude à la Conférence de Béijing pour servir de cadre de concertation et de collaboration entre ses membres.

CONGAFEN vise les objectifs suivants :

- offrir un cadre de référence et de collaboration fructueuse entre ONG et associations féminines ;
- renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des structures membres ;
- servir d'intermédiaire auprès de l'état et des partenaires ;
- appuyer ses structures membres dans la recherche de moyens pour la réalisation de leurs activités ;

L'axe d'intervention prioritaire de CONGAFEN est la défense des droits de la femme et de l'enfant dans les domaines de l'éducation , la santé, l'environnement...

Le collectif compte 36 membres (ONG et associations).

L'instance de décision est l'assemblée générale annuelle. Un bureau exécutif de 5 membres doté d'un secrétariat permanent, exécute les décisions de l'Assemblée générale. Le Bureau exécutif est renouvelé tous les 2 ans.

Les structures membres sont réparties en 5 commissions thématiques qui appuient le bureau et le secrétariat permanent : santé et social, éducation, environnement, droit de la personne, activités économiques et la communication qui est transversale.

En ce qui concerne les mécanismes de concertation avec les autres acteurs, CONGAFEN est membre de plusieurs comités et/ou réseaux : Réseau genre et développement, Conseil national de la société civile, comité paritaire ONG/Etat, commission nationale des droits de l'homme, groupe technique de travail sur la sécurité alimentaire, CNEDD, CONAPO, REFESA. La structure a organisé plusieurs journées de réflexion sur les différentes thématiques et participe à l'élaboration de plans d'actions concertées avec les associations confessionnelles.

L'information est diffusée à travers l'édition d'un bulletin de liaison : Matan Daga, les rapports d'activités, les activités médiatiques et l'organisation de journées portes ouvertes.

Les principaux facteurs de blocage sont :

- le nombre réduit de personnel permanent ;
- le manque de moyens logistiques propres (la CONGAFEN ne dispose que d'un vélo pour le coursier, les véhicules des membres sont sollicités en cas de longs déplacements . La structure a recours à la location ;
- l'insuffisance de moyens financiers pour assurer le fonctionnement ;
- le manque de siège propre (le local actuel est loué) ;
- les difficultés que rencontrent les structures membres de CONGAFEN en particulier le manque de financement pour mener des activités significatives, cela se répercute bien évidemment sur la coordination (irrégularités dans le versement des cotisations).

c) **CODENA** : Coordination des ONG et associations de l'environnement pour un développement durable créée en juillet 1997.

Les objectifs de CODENA sont :

- servir de cadre de concertation, d'information, de formation, d'encadrement, de réflexion et d'appui aux ONG et associations ;
- entreprendre toute action visant la promotion des ONG et associations dans le domaine de l'environnement et le développement.

Les axes d'interventions prioritaires sont :

- le renforcement des capacités des structures membres ;
- la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification, la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté en développant l'approche genre et développement.

Le collectif compte 12 membres .

CODENA est dirigé par un bureau exécutif issu de l'Assemblée général. Le bureau est doté d'un secrétariat permanent. La concertation avec les autres acteurs se fait à travers les réunions, ateliers et forums.

La diffusion de l'information se fait à travers les rapports des membres et les réunions.

Le principal facteur de blocage c'est le manque d'appui institutionnel.

d) Fédération des ONG et associations des femmes « **KASSAI** » créée en 1996, ses objectifs sont :

- développer la solidarité nationale et internationale entre les organisations ;
- lutter contre la pauvreté féminine ;
- aider les femmes à participer au développement du pays.

Les axes d'interventions prioritaires du KASSAI sont :

- Aspect économique : crédits, activités génératrices de revenus, la lutte contre la pauvreté en général ;
- aspect social : santé de la reproduction, alphabétisation, présentation des droits de la femme ;
- aspect environnemental : lutte contre la désertification et préservation des ressources naturelles.

Six ONG et associations ont adhéré à KASSAI : SAPHTA, UPFN, AFCEN, AFJN, AIFEN et RFDN.

Le Bureau exécutif national est l'organe d'exécution.

Les facteurs de blocage sont liés au manque d'un secrétariat permanent, le travail est exécuté par des personnes bénévoles. Les moyens financiers font défaut pour exécuter le programme.

Les mécanismes de concertation avec les autres acteurs sont les assemblées générales , les réunions périodiques, les ateliers et séminaires.

L'information est diffusée à travers les communiqués, assemblées générales, fora et journées de réflexions.

e) **CODEV** :Coordination des ONG de développement a été créée en 1996. Elle a pour objectifs d'appuyer les ONG et AD, de renforcer leurs capacités.

Ce collectif compte 42 membres.

Les instances de décisions sont l'assemblée générale et le bureau exécutif.

La concertation avec les autres acteurs se fait à travers les forums, ateliers et autres rencontres. Le projet de création de la chambre de concertation des ONG une fois concrétisé pourra sans doute combler ce vide. La réunion est le seul mode de diffusion de l'information

f) **CNOJ** : Coordination nationale des organisations de jeunesse a été créée en 1995 avec pour objectif de créer un cadre de concertations et d'échanges entre les structures membres;

Les axes d'interventions du CNOJ sont la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la désertification, la sensibilisation des jeunes et les échanges au niveau régional et international. Le collectif compte 15 membres. La concertation avec le différents acteurs se fait à travers les réunions.

Comme les autres collectifs, le CNOJ est confronté à un manque de moyens financiers et matériels.

g) **COA** : Collectif des ONG et associations.

h) **ROASSIN** : Regroupement des ONG et Associations du secteur de la santé, Créé en 1999.

i) **CFOA** : Comité fédératif des ONG et associations .

## B. Les réseaux

Les réseaux sont des regroupements de collectifs qui ne sont constitué par secteur, ils sont peu nombreux.

On en dénombre 2 : CNCOD (Comité national de coordination des ONG/LCD) et le REDUSO (Réseau sur la durabilité sociale de la lutte contre la désertification/UICN).

- **Le CNCOD** Comité national de coordination des ONG sur la désertification crée en 1998 suite à la conférence de Rio.

C'est le relais des ONG internationales tel que prévu par la conférence de Rio.

Son objectif principal et de coordonner les actions des ONG intervenant dans la Lutte Contre la Désertification (LCD).

L'axe d'intervention prioritaire du CNCOD est la lutte contre la désertification. Il regroupe l'ensemble des collectifs et des ONG non affiliés intervenant dans la LCD soit près de 83 ONG au départ.

Le comité dispose d'un point focal, le GAP répondant du ROD international qui est un organe d'information.

Il existe des comités régionaux LCD opérationnels dans les départements de Diffa, Zinder, Maradi, Agadez, Tahoua et la CUN. L'assemblée générale se tient tous les deux ans , le bureau est composé de 16 membres.

Les mécanismes de concertation se résument aux assemblées générales, au réunions et aux forums et ateliers ;

L'information est diffusée à travers un bulletin d'information « le gao ».

Les problèmes sont d'ordres :

- institutionnel : l'Assemblée générale qui devait se tenir en 2000 n'a pas eu lieu, une assemblée générale de renouvellement de la structure est en préparation pour tenir compte des nouvelles adhésions.
- financiers et organisationnels : moyens d'intervention insuffisants, faible capacité de centralisation et de communication avec les ONG de l'intérieur du pays ;

Les principaux partenaires du CNCOD sont les bailleurs de fonds en particulier Solidarité Sahel Canada, PNUD, la coopération française et certains projets tel que le DAP/PNEDD qui assure certaines formations.

En perspective CNCOD prévoit une assemblée générale en 2002, un plan d'actions est en cours d'élaboration.

- **REDUSO** Réseau sur la durabilité sociale de la lutte contre la désertification créé sous l'égide de l'UICN.

## **Conclusions – Recommandations**

Au terme de cette étude sur les ONG nationales intervenant dans la LCD/RP, il y a lieu de faire les constats suivants :

- C'est à partir de 1990 qu'on a enregistré un important mouvement d'émergence des ONG locales : leur nombre s'est considérablement accru passant de 15 en 1989 à plus de 400 en 2001 ;
- La multiplicité et la jeunesse des ONG intervenant dans la LCD/RP ;
- Les différents secteurs d'intervention de ces ONG sont : le développement rural (élevage, agriculture, environnement et hydraulique), la santé et l'éducation sans aucune spécialisation ;
- D'une manière générale, leurs interventions se situent dans le cadre des objectifs et stratégies nationaux de LCD/RP. Selon une étude réalisée en juin 2000 sur la contribution des ONG aux objectifs de développement entre 1995 et 1999, « les interventions des ONG ont concerné majoritairement la lutte contre la pauvreté (plus de 34 %) et la préservation du capital productif ; »
- Les ONG nationales ont fait leur preuve dans la mise en œuvre des actions de développement grâce à l'appui des ONG internationales. Leur rôle en tant qu'acteurs efficaces dans le développement en général et dans la LCD/RP en particulier est reconnu et apprécié par les populations, le gouvernement et les partenaires. Mais elles connaissent des difficultés et des contraintes qui limitent l'impact de leurs actions. Elles sont confrontées notamment à :
  - des faiblesses institutionnelles, opérationnelles (ressources humaines insuffisantes et peu qualifiées, méconnaissance des textes, des circuits et des procédures....) et organisationnelles ;
  - l'insuffisance de moyens financiers compte tenu de la précarité des financements, de la forte dépendance de l'extérieur dont l'appui reste limité ;
  - des difficultés de collaboration avec l'Etat qui ne joue pas son rôle et les partenaires au développement en raison du manque de confiance et de la réticence des BF ;
  - le faible niveau de collaboration entre ONG et dysfonctionnement des collectifs parmi lesquels peu sont opérationnels.

Compte tenu de tous ces écueils, notamment le manque de ressources financières propres, les ONG répertoriées ont peu de réalisations à leur actif. Les ONG les plus opérationnelles sont celles qui font des prestations pour des projets de développement en collaboration avec des services techniques ou celles qui collaborent avec des ONG internationales (KARKARA, ABC Ecologie, ONVPE, CDR...).

C'est pourquoi, la sélection des ONG et associations devant prendre part au programme LCD/RP doit se faire avec beaucoup de rigueur, sur la base de critères tels que le niveau de professionnalisme et l'expérience des structures. Mais ce choix est difficile en raison des faiblesses organisationnelles des ONG nationales et surtout de la faiblesse des structures nationales de coordination.

Pour notre part, nous recommandons des critères de choix basés sur :

- la qualité des ressources humaines qui animent la structure et surtout leur disponibilité et leur capacité de mobilisation des communautés de base ;
- les critères géographiques qui sont conditionnés par le choix de la zone d'intervention du projet. Il serait plus judicieux de travailler avec les ONG qui sont déjà implantées dans les terroirs et qui connaissent bien le milieu. Ce critère est déterminant compte tenu de la démarche (développement local) que le programme entend développer, car la plupart des ONG nationales ont concentré leurs actions au niveau de la communauté urbaine de Niamey et son environnement immédiat (Tillabéry, Dosso).

Cela évitera d'exclure les ONG qui n'ont pas beaucoup de réalisations faute de moyens financiers mais qui ont des capacités à faire prévaloir.

Il y a aussi lieu d'encourager la collaboration entre ONG expérimentées et les jeunes ONG en les associant dans ce programme afin de favoriser l'émergence de ces dernières.

Mais il faut souligner que les perspectives de collaboration entre les ONG nationales et le programme sont également conditionnées par un soutien dans le domaine du renforcement de leurs capacités opérationnelles : formation, assistance technique et financière. C'est pourquoi, un partenariat entre ONG du nord et celles du sud doit être encouragé.

S'agissant des collectifs des ONG, il faut reconnaître qu'ils font des efforts pour coordonner les actions et faire circuler l'information, mais beaucoup reste à

faire pour asseoir une complémentarité, harmoniser les interventions et les démarches. Cette mise en cohérence peut être renforcée à travers ce programme notamment pour le collectif des ONG intervenant dans l'environnement et le collectif des ONG de développement dont les activités cadrent avec ceux du Programme LCD/RP.

Le programme LCD /RP peut aussi servir de moyen d'impulsion, de catalyseur pour la création du cadre de concertation nationale (chambre de concertation CCONAD recommandée à la rencontre de Tahoua) pour développer la synergie et la complémentarité dans les actions des ONG.

## BIBLIOGRAPHIE

- Document intérimaire de stratégie pour la pauvreté préparé par les autorités nigériennes, octobre 2000 , 76 p.
- Résultats d'enquêtes sur les ONG intervenant dans le domaine de la lutte contre la désertification au Niger, REFESA Niger, Décembre 2000, 18 p.
- Analyse de la contribution des ONG à la réalisation des objectifs nationaux de développement (1995-99) , Rapport définitif, DDRL-SDSA/REDES, juin 2000, 92 p.
- Code de conduite des ONG au Niger ;
- Table ronde Etat/ONG/Bailleurs de fonds , Rapport final, DDRL IRED/SEAG Niamey, Novembre 1996, 41 p.
- Séminaire atelier sur : "le bilan et les perspectives de l'émergence des ONG nationales au Niger à Kollo du 21 au 25 février 1994, Niamey , Mars 1994, 64 p.
- Rapport annuel d'activités des ONG, 1996, GAP, 284 p ;
- Recherche sur les ONG nationales qui interviennent dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation, rapport de consultation 2 PEB/GTZ, Malam Kiari Lawan, oct 1999, 47 p ;
- Conférence sur le rôle des ONG et associations de développement dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger, Tahoua, du 18 au 21 juin 2001, Actes de la conférence, DDRL, Inoussa Dambadji Consultant national , juin 2001, 51 p ;
- Contribution des ONGs et Associations de développement à la conférence de Tahoua dans la stratégie de lutte contre la pauvreté au Niger juin 2001 commission III : Cadre d'intervention des ONG et associations de développement dans le processus de réduction de la pauvreté, 25 p ;
- Actes de la conférence sur le cadre d'intervention des ONG, Rapport final de la conférence, DDRL, Maigha IM, H. Hamani, K Neino, Août 2000, 13 p ;

- Exploitations et état des ressources naturelles au Niger . Cab/PM CNEDD/PNEDD-OSS-CESIA, Août 2001, 114 p.
- Rapport d'activités des ONG au Niger 1997, MP/DPRL, janv. 2000 , 28 p.
- Portrait du mouvement associatif féminin au Niger, OXFAM/QUEBEC-NOVIB, Hadio Mounkaila, Mounou Aichatou, Mars 1997,150 p.
- Deuxième table ronde ONG-Etat-Bailleurs de fonds Zinder 20 au 23 octobre 1997, Rapport provisoire, GAP-ONG GAMA Octobre 1997, p.
- Le mouvement associatif au Niger, Proformar 2, Union Européenne, BIT, MT/A- Direction de la promotion de l'artisanat, 142 p.